

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8358>

Au journal officiel du 1er octobre 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 1er octobre 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Sécurité de certains produits non alimentaires / Calcul des aides personnelles au logement et de la prime de déménagement

Normes

Décret n° 2019-1007 du 30 septembre 2019 harmonisant les dispositions réglementaires relatives à la sécurité de certains produits non alimentaires [NOR : ECOC1911329D](#)

Le décret harmonise les exigences de sécurité applicables à divers produits destinés aux consommateurs (autres que les produits alimentaires), dont la mise sur le marché est conditionnée à des exigences particulières - en termes de conception des produits, d'essais, de dossier technique, de marquages - exigences motivées par des enjeux de sécurité identifiés pour le consommateur.

Solidarité

Arrêté du 27 septembre 2019 relatif au calcul des aides personnelles au logement et de la prime de déménagement [NOR : LOGL1925404A](#)

Le présent arrêté a pour objet de revaloriser les paramètres du barème des aides personnelles au logement à hauteur de 0,3 %. Suite à la codification des aides personnelles au logement au sein du livre VIII du code de la construction et de l'habitation, le présent arrêté abroge les arrêtés précédents et reprend l'ensemble des paramètres relatifs aux modalités de calcul des aides au logement et à la prime de déménagement.

[L'intégralité du JO n°0228 du 1er octobre 2019](#)

